



# Auxiliaire de vie sociale

## Mention Complémentaire Aide à domicile

### Le Métier

Le titulaire de la Mention Complémentaire "Aide à Domicile" occupe le poste d'auxiliaire de vie sociale et exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif ou en structures médico-sociales. Sa formation technique et humaine lui permet d'avoir une approche globale de la personne en perte d'autonomie et de l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne :

- Aide au lever/coucher, à la toilette, à l'habillage, aux déplacements, à la prise de repas...
  - Aide à l'entretien de son environnement : entretien du linge et du cadre de vie
  - Aide à l'élaboration des menus et à la préparation des repas...
  - Aide au maintien de l'autonomie et de la vie sociale : aide à la gestion de documents de la vie quotidienne, promenade, participation à des activités de loisirs, rencontre avec la famille, les amis...
- L'aide à domicile apporte aussi un soutien moral, une présence, une écoute ...

Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers.



### NIVEAU D'ACCÈS

Pas de diplômes prérequis, mais la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire. Cependant, certains diplômes permettent des dispenses de formation :

- CAP petite enfance
- CAP Assistant Technique en Milieu et Collectif (ATMFC)
- CAP Employé Technique de Collectivité (CAP ETC)
- CAPA Service en Milieu rural (CAPA SMR)
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales (BEP CCS)
- BEP Accompagnement Soins et service à la personne (BEP ASSP)
- BEP Bioservices, dominantes Agent Technique d'Alimentation (BEP ATA)
- BEPA Services aux personnes (BEP SAP)
- Titre Assistant de Vie aux Familles (depuis 2011) ou Titre Assistant de Vie (avant 2011)

Formation éligible  
au CPF

Code CPF : 166750

### CONTACT

05 49 37 44 50  
acifs@mdf86.net



### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette formation peut être suivie en qualité de :

- demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
- salarié en formation continue
- contrat de professionnalisation, contrat d'avenir



### VALIDATION

Diplôme de l'Education Nationale, créé par l'arrêté du 28 Juillet 1995 et modifié par l'arrêté du 10 Septembre 2004.

N.B : d'après le Décret n° 2007-348 du 14 Mars 2007 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, Art. D. 451-93 : « Les titulaires ... de la MCAD sont, de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale. »

Et d'après l'Art D. 451-92 du Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, les titulaires de la MCAD sont, de droit, titulaires du DEAES, Spécialité « Accompagnement de la vie à domicile ».



### DURÉE

576 heures en centre de formation et 16 semaines en entreprise  
(10 semaines en services à domicile et 6 semaines en structures médico-sociales).

Cette durée peut varier en fonction du profil du candidat.



### LIEU

Loudun : Espace formation – 1 avenue de la Coopération  
86200 LOUDUN

Maison de la Formation  
Z.I. de la République  
120 rue du Porteau B.P. 495  
86012 Poitiers-Cedex  
05 49 37 44 50





# Auxiliaire de vie sociale

## Mention Complémentaire

### Aide à domicile



#### PROGRAMME

##### TECHNIQUES DE SERVICES À L'USAGER

- Concevoir, préparer, dresser et servir des repas équilibrés ou conformes à un régime prescrit, en tenant compte de l'âge, des goûts et des habitudes socio-culturelles de la personne
- Assurer l'entretien du cadre de vie : Entretien les différentes surfaces, matériels, mobilier à domicile, en respectant les règles d'organisation, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie, de gestion des stocks et de confort de l'utilisateur
- Assurer l'entretien courant du linge (tri, lavage, repassage, réfection) en respectant les règles d'organisation, d'hygiène, de sécurité, d'économie, d'esthétique et de gestion des stocks
- Assurer la gestion et l'organisation familiale

##### ACCOMPAGNEMENT ET AIDE À LA PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

- Participer aux soins d'hygiène, de confort et à l'aide aux activités motrices d'une personne âgée, d'une personne handicapée ou d'un enfant
- Assurer la prévention et la sécurité : Assurer la prévention des accidents de la vie courante et développer des techniques gestuelles efficaces permettant une manutention sécurisée des personnes dépendantes en respectant leur intégrité physique et psychique
- Participer à la réponse aux besoins des personnes en fonction des différents processus pathologiques

##### ACCOMPAGNEMENT ET AIDE À LA PERSONNE DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE

- Établir une démarche d'action en tenant compte de la personne, de son entourage et du contexte
- Inscrire ses activités dans le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- Prendre en compte la personne dans sa globalité et dans sa singularité et s'inscrire dans une démarche d'accompagnement personnalisé
- Participer au développement et au maintien de l'autonomie et de la vie sociale, par la mise en oeuvre d'activités s'inscrivant dans un projet de vie

##### APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Résistance physique
- Capacité à travailler seul
- Capacité d'adaptation
- Patience
- Discrétion
- Rigueur
- Sens du service



#### POURSUITE D'ÉTUDES

Vers la formation Assistant de soins en Gérontologie (ASG) ou vers certaines diplômes du secteur sanitaire et social, et dans certaines conditions en étant dispensé d'une partie de la formation (« parcours partiel ») :

- Vers le Diplôme d'Etat Aide-soignant (DEAS)
- Vers le Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Vers le Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- Vers les différentes spécialités du Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES) :
  - Les titulaires de la MCAD sont, de droit, titulaires du DEAES, Spécialité « Accompagnement de la vie à domicile » (Art. D. 451-92 du Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)
  - Les titulaires de la MCAD sont dispensés des enseignements du socle commun des spécialités « Accompagnement de la vie en structure collective » et « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »

Maison de la Formation  
Z.I. de la République  
120 rue du Porteau B.P. 495  
86012 Poitiers-Cedex  
05 49 37 44 50

